





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-386**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc194006-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE-PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE CENTRE SOCIAL
AIX NORD-ATTRIBUTION DE SUBVENTION-SIGNATURE D'UN AVENANT**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Françoise TERME à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des animations et de la Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2016

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE-PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE CENTRE SOCIAL AIX NORD-ATTRIBUTION DE SUBVENTION-SIGNATURE D'UN AVENANT-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le rapprochement entre le centre de ressources Aix Nord et le centre social Aix Nord a favorisé l'émergence, depuis 2011, d'un projet ambitieux de réussite éducative pour les familles des quartiers Nord/ Pinette-Beauregard.

Dès lors, ce projet a reçu le soutien de la Ville d'Aix-en-Provence à travers la formalisation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2015 (DCM N°2013.792) assortie d'une subvention de fonctionnement.

Aujourd'hui, ce sont plus de 100 enfants et jeunes avec leurs parents qui ont pu bénéficier d'actions éducatives de qualité, coordonnées par un professionnel expérimenté et compétent.

Il vous est donc proposé de poursuivre notre soutien en établissant un avenant au contrat d'objectifs 2014-2015 et d'attribuer au centre social Aix-Nord, la subvention annuelle d'un montant de douze mille euros (12 000,00 €) selon les modalités définies dans l'avenant à la convention d'objectifs.

Cette proposition a été validée en date du 17 mai 2016.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé au présent rapport ;
- **DECIDER** de l'attribution de douze mille euros (12 000,00 €) ;
- **DIRE** que le montant global sera imputé sur la ligne budgétaire N°997 20 6574922 «des subventions accompagnement scolaire » qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-386 - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE-PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE
CENTRE SOCIAL AIX NORD-ATTRIBUTION DE SUBVENTION-SIGNATURE D'UN
AVENANT-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Avenant N°2 à la CONVENTION PLURI- ANNUELLE D'OBJECTIFS
Adopté par délibération du N° 2013.792
Entre
LA COMMUNE d'AIX-EN-PROVENCE
et
L'ASSOCIATION « ASSOCIATION AIX-NORD,
CENTRE SOCIOCULTUREL – CSC AIX NORD»

La Commune d'Aix-en-Provence

ci-après désignée « la Commune », représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'adjoint délégué à l'aide scolaire Brigitte DEVESA, agissant en vertu de la délibération [numéro](#) du Conseil municipal du

d'une part

et

L'Association « ASSOCIATION AIX-NORD, CENTRE SOCIOCULTUREL – CSC AIX NORD » dont le siège social est sis
20 rue Albert LEBRUN, 13090 Aix-en-Provence.
N° Siret : 493 481 022 00025

ci-après désignée l'Association, représentée par : Monsieur Romuald BUISSON dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du

d'autre part

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat (2014-2015) a été adoptée par le Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2013, celle-ci définit par délibération N°2013.792 le montant annuel de sa subvention dans le cadre du projet de réussite éducative.

ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article **IV « moyens accordés par la commune »**, alinéa a) « **détermination du montant** » et alinéa b) « **modalités de versement de la subvention** » ainsi que l'article **VI relatif à la « durée de la convention »**.

ARTICLE II- MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE

La Ville s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre du projet de réussite éducative.

a) Détermination du montant

Le montant annuel du concours est fixé à **12 000 €**.

b) Modalités de versement

L'aide de la Commune d'Aix-en-Provence sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur.

Le versement s'effectuera en une seule fois.

ARTICLE III DUREE

Le présent avenant est conclu pour l'année 2016.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association Le Président	Pour la Commune d'Aix-en-Provence, Le Maire Maryse JOISSAINS – MASINI Ou par délégation l'élue déléguée En vertu de l'arrêté N° ... du ...
--	--